



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**REVENTIN-VAUGRIS**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260401-CM26\_24-DE



**DÉLIBÉRATION : 2026-24**

**OBJET : TRAVAUX – ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DU LOTISSEMENT LA PLAINE – MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT**

**SÉANCE PUBLIQUE DU :** Mardi 31 mars 2026

**DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS :** vendredi 27 mars 2026

**CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 18 – VOTANTS : 19**

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline	X			
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig	X			
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier		X		C. BANDOCK
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Laetitia BIEUVELET

**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Il est rappelé au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement de réseaux du lotissement la Plaine (n° affaire 24-002-336) ont été validé par délibération du conseil municipal n°2025-21 puis le plan de financement a été actualisé par la délibération n°2025-40. Cette opération débutera dans les prochaines semaines.

Il convient aujourd'hui de mettre à jour le plan de financement définitif de ces travaux :

Le dernier plan de financement de l'opération était le suivant :

	Prix de revient prévisionnel de l'opération	Financement externe	Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38	Contribution communale aux investissements	Participation communale aux frais de gestion de TE38
ECLAIRAGE PUBLIC	18 742 €			7 321 €	586 €
RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE	158 885 €	130 145 €	0 €	28 740 €	
RESEAU DE TELECOMMUNICATION	138 385 €	66 470 €	3 762 €	68 152 €	
TOTAL	316 012 €	196 615 €	3 762 €	104 213 €	586 €

Le nouveau plan de financement de l'opération sera le suivant :

	Prix de revient prévisionnel de l'opération	Financement externe	Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38	Contribution communale aux investissements	Participation communale aux frais de gestion de TE38
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	18 742 € (+ 0 €)			7 321 € (+ 0 €)	586 € (+ 0 €)
<b>RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE</b>	178 061 € (+ 19 176 €)	148 831 € (+ 18 686 €)	0 €	29 230 € (+ 240 €)	
<b>RESEAU DE TELECOMMUNICATION</b>	153 634 € (+ 15 249 €)	73 410 € (+ 6 940 €)	3 762 € (+ 0 €)	76 461 € (+ 8 309 €)	
<b>TOTAL</b>	<b>350 437 €</b> (+ 34 425 €)	<b>222 241 €</b> (+ 25 626 €)	<b>3 762 €</b> (+ 0 €)	<b>113 012 €</b> (+ 8 799 €)	<b>586 €</b> (+ 0 €)

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

**PREND ACTE** du nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération, tel que présenté ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le jeudi 2 avril 2026



**Monsieur le Maire**  
**Hervé RIVOIRE**

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture